

Représentation de l'Ontario

nom de la justice, nous devrions faire preuve de générosité et accepter d'octroyer un siège de plus au nord du Québec de façon que les collectivités de ce secteur puissent elles-aussi bénéficier d'un service que nous essayons d'assurer au nord de l'Ontario.

[Français]

M. Gilles Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le ministre nous parlait tantôt de l'importance du principe de permettre au nord de l'Ontario une représentation adéquate. Lors de la révision dans le nord de l'Ontario, on avait cru bon de réduire le nombre des circonscriptions de douze à onze, et dans le nord-ouest québécois de les réduire de trois à deux.

Aujourd'hui, en se basant sur un domaine bien précis, c'est-à-dire le rapport des commissaires, parce que c'est un rapport divisé, cet argument ressort afin de donner au nord de l'Ontario une circonscription additionnelle en prétendant que 80 p. 100 de l'espace de l'Ontario est couvert par la région du nord de l'Ontario. J'admets volontiers ces arguments et je pense que dans des régions du nord de l'Ontario qu'il est valable d'avoir une représentation accrue et que cela ne dérangerait pas la loi électorale en quoi que ce soit.

Mais, à mon avis, là où le ministre a fait erreur, c'est en refusant d'admettre que le nord-ouest québécois est au même titre, soit un espace qui couvre tout près de 60 p. 100 de la province de Québec et que nous avons seulement, selon la nouvelle redistribution, deux simples circonscriptions. Une de ces circonscriptions est celle de Villeneuve qui aura à elle seule presque la moitié de la province de Québec en territoire où, comme le disait mon honorable préopinant, nous avons des localités couvrant une distance de 1,400 à 1,500 milles. On peut la considérer comme la base de la population dans une circonscription. Mais je pense qu'il est aussi logique de considérer l'importance de la communication entre les individus. Lorsqu'on doit parcourir en avion une région de cette dimension, parce que les routes sont rares ou il n'y en a pas, il est certain que cela ne prend pas le même temps au député pour parcourir cette immense région que cela peut prendre à un autre dans le centre de Montréal.

Lorsque nous avons fait des instances auprès des commissaires, lorsque les auditions ont eu lieu dans le nord-ouest québécois, et nous avons demandé qu'on conserve cette troisième circonscription bien importante, et on nous l'a refusée en se basant sur les données statistiques ou sur le recensement de 1971, je comprends qu'il était de leur devoir de s'en tenir à ces chiffres, mais on refusait d'admettre que, depuis 1971, dans le nord-ouest québécois, le projet de la baie de James englobe présentement quelque 6,000 travailleurs. Il y aura 15,000 personnes de plus. Hélas, on ne veut pas le considérer. Les commissaires ont dit à l'unanimité: Ce n'est pas important ces 15,000 personnes de plus, ce n'est pas important pour le Québec.

C'est important pour l'Ontario d'avoir une représentation adéquate, mais pour le Québec, non, on s'en tient à la stricte légalité de chiffres indiqués par l'étude de la population de 1971. Je pense qu'il serait logique de la part du ministre d'inclure tout de suite une troisième circonscription dans la province de Québec selon les mêmes arguments qu'il a mentionnés. Je ne vois absolument aucune différence. C'est vrai que ce sont de grandes circonscriptions. C'est vrai qu'il faut desservir la population. C'est vrai qu'il faut donner à cette

population le maximum de services. Encore là, le ministre dit qu'en établissant une circonscription de plus dans le nord de l'Ontario cela permettrait d'équilibrer ou ne réduirait pas tellement la représentation moyenne par circonscription, et l'Ontario aurait une représentation moyenne de 80,200 habitants par circonscription, alors qu'au Québec, il y en a 80,300.

En établissant justement une moyenne provinciale, en rajoutant une circonscription dans le nord-ouest québécois, cela réduirait probablement la moyenne des circonscriptions de la province de Québec d'à peu près une centaine de votes. Mais cela solutionnerait un problème géographique, un problème physique pour un député. Le ministre disait tantôt qu'à un certain moment il fallait considérer, lors de l'acceptation d'une nouvelle circonscription ou de l'addition d'une circonscription, la géographie, il fallait aussi considérer l'accessibilité à ces lieux géographiques.

Je pense que si le ministre est en mesure de communiquer avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) pour obtenir une carte de la province de Québec et une carte de l'Ontario, il se rendra compte du territoire qu'un député a à couvrir ou que deux députés seulement auraient à couvrir dans le nord-ouest québécois. Je déplore finalement qu'on agisse d'une façon discriminatoire vis-à-vis du Québec dans tout cela. En se basant sur des chiffres, oui, je suis prêt à admettre que c'est vrai que le rapport était partiel, que le rapport n'était pas unanime comparativement au Québec où le rapport était unanime. Par contre, on se rend compte d'une chose: dans l'Ontario ou dans le nord de l'Ontario les circonscriptions sont beaucoup plus flottantes politiquement, alors que dans le nord-ouest québécois, depuis 15 ans, les circonscriptions ont toujours voté strictement pour le Parti Crédit Social du Canada, et n'ont jamais donné de votes au parti libéral. Les commissaires n'ont pas été nommés par des créditeurs, non. Lorsqu'on est arrivé à discuter avec eux par exemple, on sentait cette implication politique.

Je pense que le ministre serait approuvé s'il voulait ajouter à son bill l'entente claire et précise que si l'on reconnaît la nécessité d'une nouvelle circonscription pour le nord de l'Ontario, qu'on entende aussi clairement et avec précision l'addition d'une nouvelle circonscription dans le nord-ouest québécois. Ainsi on rendrait réellement justice à la population des deux régions. Ce ne sera certainement pas par l'addition d'une circonscription du Québec qu'on va renverser l'attitude nationale ou l'attitude à travers le pays de représentation ou de représentativité de chacun des députés. Mais, cela va solutionner réellement un problème de territoire à parcourir, et de capacité de représentation pour les députés. On n'a pas à se poser de question à savoir si les routes dans ce coin ont de l'allure. Ce sont encore des chemins de terre, et dans le cas du député de Timiskaming (M. Peters), cela va l'obliger à se promener en train, alors que dans le nord-ouest québécois il n'y a même pas de train, et que le service d'avion est encore inopérant. Il faut croire probablement que dans l'esprit du ministre le député élu dans ce coin-là devra se promener pendant un certain temps à dos de chevreuil ou à dos d'original pour visiter sa population. On ne veut pas considérer cela.

Ce que je demande, au ministre pour terminer, c'est de prendre en considération nos demandes, et d'inclure dans son bill le bill C-421 qui a été présenté par le député de Villeneuve